



**PROCES-VERBAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL**  
*SEANCE DE RELEVÉE DU JEUDI 27 NOVEMBRE 2014*  
*A 19H45, A LA SALLE DU CONSEIL GENERAL DE L'HOTEL DE VILLE*  
*27<sup>e</sup> séance*

Présidence de M. Romain Vermot, président.

28 membres sont présents.

Membres excusés : Mme Pascale Batlogg Gaffiot, M. Michaël Berly, M. Gabriel Gaffiot, Mme Ruth Heiniger, Mme Isabelle Peruccio Sandoz, M. Pier Carlo Prandi, M. Jean-Marie Rotzer, M. Philippe Zbinden, Mme Ophélie Zuend, M. Michel Zurbuchen.

Membres absents : M. Steve Jeanneret, Mme Isabelle Zuend.

Le Conseil communal assiste in corpore à la séance.

**Communications**

M. Romain Vermot, président : Nous allons passer aux communications :

- La première concerne l'attestation de révision des comptes signée par l'organe de révision. La loi a été modifiée et à partir de cette année l'attestation de révision signée doit faire partie intégrante du rapport des comptes 2014. Le problème est que le rapport des comptes sera envoyé deux semaines avant la séance du Conseil général et que la fiduciaire nous remettra son rapport plus tard. Une demande a donc été faite par le Conseil communal au Bureau du Conseil général qui propose d'accepter cette année une dérogation qui permet de recevoir l'attestation de révision seulement deux à trois jours avant la séance du Conseil général. Le Bureau du Conseil général a accepté cette proposition exceptionnellement pour cette année.
- Une autre communication concerne les micros. Je vous prierai de bien veiller, une fois que vous avez terminé votre intervention, à fermer votre micro. En effet lorsque plusieurs micros sont ouverts en même temps, cela peut engendrer certaines coupures ou effets Larsen nuisant à l'enregistrement.

## **Ordre du jour**

Points non traités lors de la séance du 13 novembre 2014 :

### 4. RAPPORTS DU CONSEIL COMMUNAL (par ordre de priorité)

14-4502 concernant la création d'une commission occasionnelle chargée de répondre au postulat du groupe socialiste du 8.5.2012 : Présidence tournante pour le Conseil communal;

14-4620 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 360'000.- pour la réfection de la troisième étape de la rue de Bellevue (partie est) avec reprise complète de la chaussée et réfection du mur de soutènement, ainsi que de Fr. 140'000.- pour le remplacement du collecteur unitaire existant par un système séparatif ;

14-4621 à l'appui d'une demande de crédit d'investissement de Fr. 752'000.- pour la réaffectation du 3<sup>ème</sup> étage, la rénovation de deux salles au Rez du collège Daniel-JeanRichard et l'aménagement des salles de sciences au collège Beau-Site ;

14-4701 information concernant la dépollution d'un site, secteur est de la place James Guillaume ;

14-4106 concernant l'adoption d'un règlement lié à l'exploitation d'une caméra de surveillance dans le hall d'entrée de l'immeuble Technicum 21.

### 6. INTERPELLATIONS

14-610 de Mme Nicole Vermot et consorts (PLR) : Le Remontoir : boîte à surprises ?

### **14-4502 – Rapport concernant la création d'une commission occasionnelle chargée de répondre au postulat du groupe socialiste du 8.5.2012 : Présidence tournante pour le Conseil communal**

M. Denis de la Reussille, président de la ville : Juste un petit élément de précision : vous avez vu qu'on a fait une adjonction, même si c'était évident pour tout le monde, à l'article premier, il était bon de mettre : une commission issue du Conseil général. Ça reprend l'article 76 du règlement communal. Il nous a semblé que cela évitait le moindre doute quant à la composition de cette commission issue du Conseil général. C'est bien le document que vous avez reçu en page 2 de l'ordre du jour qui fait foi.

M. David Taillard, PS : Nous avons donc demandé une étude. Le Conseil communal nous propose une commission. Pour nous, c'est parfait.

Comme chacun a relu le PV de la séance du 8 mai 2012, page 27 et suivantes, il ne me reste plus qu'à dire que le groupe socialiste accepte le rapport du Conseil communal tout en le remerciant d'avoir procédé ainsi. Cela nous permettra d'une manière un peu plus globale d'avoir une réflexion si oui ou non, en espérant que le long débat qu'il y a eu en 2012 reste en 2012 et que l'on puisse aller de l'avant. Nous remercions aussi le Conseil communal d'avoir modifié ce paragraphe de manière à ce que ce soit plus clair parce que c'est plus évident que ce soit directement le Conseil général qui planche là-dessus.

Nous nous réjouissons de pouvoir compter sur le Conseil communal pour répondre aux attentes de chacun, chacune, ici, à ce législatif.

Comme on a pu poutzer à la dernière séance passablement de choses, c'est vrai que c'est agréable de repartir d'un meilleur pied et de permettre à la démocratie à ce qu'elle ne prenne pas trop de temps.

Encore merci au Conseil communal d'avoir pu établir ceci, de manière à avoir un délai et de présenter quelque chose avant les élections communales, pour autant que notre Conseil en décide ainsi.

M. René Müller, POP : Le groupe POP accepte ce rapport concernant la création d'une commission occasionnelle.

En effet, le Conseil communal a été bien sage de déléguer l'affaire au Conseil général. Le Conseil communal ne peut pas être maître et juge en même temps.

Nous sommes persuadés que ladite commission va trouver la solution qui correspond au mieux à la commune du Locle.

M. Michel Sandoz, Les Verts : Je vais vous lire le texte préparé par Ophélie Zünd.

Tout est dit. En effet, la création d'une commission pour trancher la question du tournus de la présidence du Conseil communal nous semble réellement une bonne idée.

Les Verts accepteront donc avec plaisir le rapport et son arrêté sans long discours et sans chichi.

M. Anthony Von Allmen, PLR : Le groupe PLR acceptera à l'unanimité cet arrêté.

On ne va pas refaire, ici, ni le débat d'il y a quelques années, ni le futur débat de la commission que vous acceptez de créer ce soir.

Le groupe PLR trouve que c'est une bonne chose cette délégation au Conseil général et remercie le Conseil communal pour son rapport.

M. Denis de la Reussille, président de la ville : Je crois que tout a été dit. Vous avez bien compris que le Conseil communal ne souhaitait pas être juge et partie. Ça a été dit pratiquement dans tous les groupes, la prochaine étape c'est, après le budget, la nomination des membres de ladite commission pour commencer à travailler au début 2015.

M. Marcelo Droguett, POP : Excusez-moi, j'ai été absent pendant une bonne période et je suis très surpris qu'on doive nommer une commission qui doit prendre une décision. La commission, au plus, pourra donner un conseil. C'est le Conseil général qui va décider. A ma connaissance, jusqu'à il y a quelques mois en arrière, c'était au Conseil communal de décider qui devait être le président. Il n'y a aucun règlement qui dit que c'est le Conseil général, et en plus de créer une commission pour une chose sur laquelle le Conseil général devrait voter. Je me pose la question, pourquoi il ne faut pas voter tout de suite, à ce moment-là ? C'est mon avis personnel, mais un tournus au niveau de la présidence du Conseil communal ça peut avoir des bénéfices comme des choses négatives. La présence d'un président qui reste une certaine période donne plus de visibilité à la ville, pas seulement de la région, mais au-delà de la région.

Par ailleurs, on a peur que le président prenne des positions du parti. Depuis que je suis là, donc 15 ou 16 ans, je n'ai jamais vu un seul président prendre des positions qui ne soient pas du Conseil communal.

Il me semble que c'est une position de type politique pour ne pas dire politicien de faire une proposition comme ça dans des moments où il y a des choses bien plus importantes dans notre canton et dans notre ville.

Créer une commission dans laquelle ça sera à nous de voter, cela me semble une perte de temps et engager un conseiller général à faire des choses dans les temps où il pourrait faire des choses beaucoup plus importantes.

M. Denis de la Reussille, président de la ville : Il est sûr que la commission qui sera créée va travailler sur cette motion, va rendre son rapport et c'est bien le Conseil général qui ensuite va décider en plénière sur la base du rapport de la commission. Il se pourrait que le Conseil général ne soit pas d'accord avec les résultats de la commission.

Il nous semble important de préciser que conformément au règlement de la commune et puis à l'application qu'on en fait, la commission ne sera pas chargée de désigner le président de l'autorité exécutive. Elle parlera du tournus annuel, tous les 2 ans ou tous les 4 ans ou pas de tournus. Ça restera l'exécutif qui se constituera, comme cela est prévu dans nos règlements, suite à chaque élection communale. C'est les deux éléments que je voulais préciser suite à une interrogation du dernier porte-parole du groupe POP. C'est toujours le Conseil communal qui s'organise suite aux élections communales. Le débat se fera ici suite au rapport de la commission.

La discussion est close.

La prise en considération du rapport est votée par 25 voix contre 1 et 1 abstention.

L'arrêté est mis en discussion.

Au vote final, le Conseil général, par 25 voix contre 1 et 1 abstention, accepte l'arrêté suivant :

### **ARRETE**

concernant la création d'une commission occasionnelle relative à l'étude du postulat du groupe socialiste, du 8.5.2012 : Présidence tournante pour le Conseil communal

---

Le Conseil général de la Commune du Locle

Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964

Vu le règlement général de la Commune du Locle, du 16 avril 2008

Vu le rapport du Conseil communal, du 22 octobre 2014

Arrête :

Article premier.- Une commission occasionnelle de 9 membres issus du Conseil général est constituée.

Art. 2.- Cette commission est chargée de répondre au postulat du groupe socialiste, du 8.5.2012 : Présidence tournante pour le Conseil communal.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

**14-4620 – Rapport à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 360'000.- pour la réfection de la troisième étape de la rue de Bellevue (partie est) avec reprise complète de la chaussée et réfection du mur de soutènement, ainsi que de Fr. 140'000.- pour le remplacement du collecteur unitaire existant par un système séparatif**

M. Jean-Claude Porret, PS : Le présent rapport n'a pas soulevé un enthousiasme particulier dans notre groupe, bien que la nécessité d'entretenir le réseau routier de notre ville ne nous échappe pas. Mais c'est un rapport technique tel que nous en voyons passer plusieurs par année. On pourrait presque faire un copié-collé de nos interventions au fil du temps.

C'est une bonne chose de terminer le dernier tronçon de cette route et de mettre les eaux usées et claires en séparatif. Nous osons espérer qu'un cheminement piétonnier, une bande jaune par exemple soit peinte sur la chaussée, malgré la rareté des piétons sur cette fraction de route.

Nous attendons maintenant impatiemment le rapport qui nous fera voter le crédit pour les conduites d'eau et de gaz puisqu'on n'arrive toujours pas à nous faire un seul rapport pour le même chantier.

M. Jean-Daniel Calame, POP : Il y a environ trois ans, tout un pan de mur de soutènement cédait à la rue de Bellevue et une partie finissait sa course sur les voies CFF. Les habitants des immeubles jaunes avaient été évacués.

C'est pourquoi le groupe POP accepte une demande de crédit de 360'000 francs de ce rapport pour la continuité des travaux de la rue de Bellevue et la réfection du mur de soutènement.

M. Pierre Surdez, PLR : Le groupe PLR remercie le Conseil communal pour ce rapport clair. Ce rapport fait suite logique à ces dernières années.

De plus cette réfection ne gênera normalement pas la circulation. Le groupe PLR attire l'attention sur le fait que les travaux devraient être faits rapidement, peut-être en garantissant du personnel pendant l'été. Qu'en est-il de la circulation pour les bus car la voie d'accès par le pont de la gare pour les Monts n'est plus possible pour les poids lourds ?

Vous l'aurez compris, le PLR acceptera ce rapport à l'unanimité.

M. Richard Gigon, Les Verts : Le groupe des Verts a pris connaissance de ce rapport avec satisfaction.

En effet, nous soutenons toujours clairement le système séparatif régulièrement posé lorsque les conditions le permettent. Le fait que l'arborisation soit maintenue ou compensée nous réjouit également. Et cerise sur le gâteau, le chantier devrait coûter moins cher que prévu initialement.

Les Verts accepteront le rapport à l'unanimité.

M. Cédric Dupraz, conseiller communal, directeur de l'urbanisme et de l'environnement : Le Conseil communal remercie l'ensemble des groupes de l'accueil plus que favorable pour ce rapport.

Dernière étape de la rue de Bellevue, réfection de la chaussée et mise en place d'un système séparatif qui permet d'augmenter le rendement de notre station d'épuration.

C'est un dossier technique, habituel finalement pour la réfection annuelle de nos tronçons routiers.

Par rapport aux différentes questions, au niveau des transports publics, nous avons coordonné les travaux pour permettre justement aux bus d'assurer leurs tournées en évitant de réaliser des travaux en parallèle sur la rue de la Côte. Au niveau de la gare CFF, les bus ne peuvent malheureusement plus s'y rendre en raison de la fragilité du pont à proximité.

Au niveau de la mobilité douce, le passage habituel, logique, c'est d'effectuer des déplacements à pied par les escaliers de la gare pour se rendre à la rue de Bellevue, mais rien n'empêche, même s'il y a peu de cas, d'utiliser ce tronçon. Le gabarit de la route est relativement restreint, mais néanmoins au vu du nombre de véhicules et du nombre d'usagers, la possibilité d'employer cette route à pied ne génère à nos yeux aucun danger.

Au niveau des coûts, comme l'a relevé le représentant du parti des Verts, ils sont relativement moindres que ceux budgétés.

La discussion est close.

La prise en considération du rapport est votée à l'unanimité.

Le premier arrêté est mis en discussion. Il est accepté à l'unanimité.

Le deuxième est arrêté est mis en discussion. Il est accepté à l'unanimité.

Au final, le Conseil général accepte les deux arrêtés suivants :

#### **ARRETE**

concernant un crédit de Fr. 360'000.- pour la réfection de la rue de Bellevue (partie est) avec reprise complète de la chaussée et réfection du mur de soutènement

---

Le Conseil général de la Commune du Locle  
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964  
Vu le rapport du Conseil communal, du 29 octobre 2014

Arrête :

Article premier.- Un crédit de Fr. 360'000.- est accordé au Conseil communal pour la réfection de la rue de Bellevue (partie est) avec reprise complète de la chaussée et réfection du mur de soutènement.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte 501.021.

Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5%.

Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

#### **ARRETE**

concernant un crédit de Fr. 140'000.- pour le remplacement du collecteur unitaire de la rue de Bellevue (partie est) par un système séparatif

---

Le Conseil général de la Commune du Locle  
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964  
Vu le rapport du Conseil communal, du 29 octobre 2014

Arrête :

- Article premier.- Un crédit de Fr. 140'000.- est accordé au Conseil communal pour le remplacement du collecteur unitaire de la rue de Bellevue (partie est) par un système séparatif.
- Art. 2.- La dépense sera portée aux comptes :  
501.196 pour les eaux usées Fr. 66'000.-  
501.261 pour les eaux claires Fr. 74'000.-.
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5 %.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

**14-4621 – Rapport à l'appui d'une demande de crédit d'investissement de Fr. 752'000.- pour la réaffectation du 3<sup>ème</sup> étage, la rénovation de deux salles au Rez du collège Daniel-JeanRichard et l'aménagement des salles de sciences au collège Beau-Site**

Mme Corinne Schaffner, PLR : En préambule, je tiens à remercier M. Wettstein pour l'opportunité qu'il a donnée aux membres du Conseil général de visiter les locaux de Daniel-JeanRichard afin de se rendre compte de la situation, même si pour ma part je n'ai malheureusement pas pu m'y rendre pour raison de commission.

Notre groupe a donc étudié avec plaisir ce rapport concernant une demande d'investissement pour les collèges Daniel-JeanRichard et Beau-Site.

Après lecture du rapport, nous comprenons l'importance de ces travaux. Effectivement, en ce qui concerne le collège Daniel-JeanRichard, les salles de couture et surtout de travaux manuels ne sont plus adaptées aux besoins actuels. D'autre part le 3<sup>e</sup> étage étant libre, il paraît tout à fait logique de transformer ces volumes afin de les adapter aux besoins des élèves. Nous apprécions les plans qui nous permettent de bien comprendre les permutations de salles. Nous aimerions toutefois savoir quelle place sera réservée pour la ou les salles de soutien et de devoirs surveillés au 3<sup>e</sup> étage. D'après le plan, il ne reste que la salle 1 de libre. Est-ce que cela sera suffisant ?

Nous espérons aussi que les locaux qui seront libérés à Daniel-JeanRichard 9 seront rapidement réhabilités et occupés.

En ce qui concerne Beau-Site, c'est le nouveau plan cantonal qui exige ces modifications et finalement tant mieux, cela permet d'entretenir et d'équiper ces salles de sciences de façon plus adéquate.

Nous pensons qu'il serait tout de même plus judicieux d'avoir une planification globale des différents travaux à entreprendre concernant les écoles en ville du Locle.

Nous aimerions aussi connaître à quelle période seront effectués ces travaux.

Notre groupe acceptera avec plaisir ce rapport et son arrêté à l'unanimité.

Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster, PS : Le groupe PS a pris connaissance de ce rapport avec inquiétude. En effet, on peut y lire que le 3<sup>e</sup> étage du collège Daniel-JeanRichard est dans un état de vétusté et d'insalubrité avancée. Mais qu'est-il donc arrivé à notre patrimoine ?

Entretien des bâtiments tels que les collèges Daniel-JeanRichard et Beau-Site n'est pas seulement nécessaire, c'est même un investissement indispensable, tant ces bâtiments font partie de l'histoire de notre commune.

D'autre part, alors que des établissements scolaires confortables et en bon état pourraient renforcer le plaisir d'apprendre des écoliers, nous apprenons qu'actuellement ils doivent étudier dans des salles de classes inadaptées et même dans un état déplorable, à en croire le rapport. Comment leur donner le goût d'apprendre dans des conditions pareilles ! Les photos illustrant ce rapport semblent venir d'un autre âge et il est indispensable d'y remédier au plus vite.

Nous sommes également étonnés d'apprendre qu'en 2014, les salles de sciences ne sont toujours pas équipées d'un équipement multimédia adéquat, alors qu'on connaît l'importance de ces disciplines à notre époque.

Le groupe socialiste considère qu'il n'y a plus de temps à perdre pour construire des écoles adaptées à un enseignement moderne et permettre aux enfants du Locle de s'instruire dans un environnement adapté et confortable. Nous encourageons le Conseil communal à mener ces travaux à leur terme au plus vite et nous acceptons le présent rapport et son arrêté.

M. Richard Gigon, Les Verts : Je vais parler à la place d'Ophélie Zünd. Tout d'abord merci au Conseil communal pour ce rapport clair.

Malgré un diaporama manquant d'éloquence et ne nous permettant pas de nous faire une idée claire de la situation, ces travaux et modifications sont bel et bien nécessaires. Ces deux bâtiments méritent d'être optimisés, non seulement pour le confort des élèves et enseignants, mais aussi afin de maintenir leur patrimoine.

Les Verts accepteront bien entendu le rapport et son arrêté.

J'aimerais ajouter à titre personnel que je n'ai pas pu faire cette visite et j'aimerais remercier Monsieur Wettstein de l'avoir proposée.

M. Oskar Favre, POP : J'y suis allé et c'était très intéressant. Je remercie Monsieur Wettstein.

Le groupe POP a bien pris connaissance du rapport du Conseil communal et le remercie de la clarté de celui-ci.

Il est clair que les conditions de travail des enseignants et des élèves sont une priorité. Si on peut offrir à ces élèves et à ces enseignants un environnement agréable, spacieux et moderne, il faut le faire.

De plus, ces salles n'étant pour la plupart pas utilisées par des élèves mais qui sont chauffées et il y a même des alarmes incendies, il est évident qu'une rénovation s'impose.

Vous l'aurez compris, le groupe POP accepte ce rapport.

M. Jean-Paul Wettstein, conseiller communal, directeur de l'instruction publique : Le Conseil communal vous remercie sincèrement de l'accueil positif à ce rapport et à titre personnel, je remercie les personnes qui se sont déplacées avec les agendas chargés que vous avez. C'était fort sympathique de pouvoir vous faire visiter les locaux.

Par rapport à l'intervenante PLR, quelle est la place réservée pour le soutien ? Alors, dans le plan qui aurait dû faire partie du rapport, il était clairement marqué : c'est la salle 1. Comme on était à la bourre, le plan est arrivé 3 minutes après que la

chancellerie l'aït reçu. Donc, c'est resté salle 1 et c'est effectivement bien dans la salle 1. Le collège Daniel-JeanRichard 9, on ne va pas le réhabiliter rapidement parce qu'on n'a rien mis à la planification financière et on ne sait pas encore ce que l'on veut en faire. On s'est posé des questions, mais on n'a pas encore les réponses. On avait envisagé de mettre tout ce qui était médical, par exemple ramener l'orthophonie, pourquoi pas la clinique dentaire, mais les investissements ont été faits, pourquoi pas agrandir l'appartement du concierge. Comme les idées ne sont pas encore claires, on a le temps d'y réfléchir, on ne veut pas dépenser les deniers publics trop rapidement lorsqu'on n'en a pas besoin et on mettra ceci à la prochaine planification financière. La planification globale y est quand même parce qu'en général, c'est la gérance des bâtiments qui met tout ça. Vous avez remplacement des fenêtres, entretien. En général, c'est plutôt du côté de la gérance que ça se passe. Là, c'est vraiment pour des choses purement éducatives scolaires que c'est votre serviteur qui a pris ce rapport. Les travaux se feront dans la mesure du possible pendant les vacances pour ne pas troubler l'école.

Rassurons l'intervenante socialiste, ces locaux ne sont pas utilisés. S'ils étaient utilisés maintenant, ces élèves ne viendraient plus du tout à l'école. Je pense même qu'ils y mettraient le feu. Par contre, ce sont de beaux volumes, de grandes surfaces, il y a une bonne luminosité, les fenêtres sont refaites à neuf. Comme l'a dit l'intervenant popiste, il y a même une détection incendie là-dedans. Ça donnera de superbes locaux qui donneront envie aux élèves d'étudier.

Pourquoi nous n'avons pas de salle multimédia ? Tout simplement pour des raisons d'économie. Nous y allons petit-à-petit et équipons chaque collège. Chaque année, on met environ 50 à 60'000 francs par collège. On ne veut pas tout dépenser en une seule fois et comme la technologie évolue vite, si on fait tout en même temps, on se dira que tout est démodé. Quand on aura fini de tout équiper, on dira que la première est démodée et alors on pourra recommencer sans avoir fait trop de gaspillage.

La discussion est close.

La prise en considération du rapport est votée à l'unanimité.

L'arrêté est mis en discussion.

Au vote final, le Conseil général, à l'unanimité, accepte l'arrêté suivant :

### **ARRETE**

concernant un crédit d'investissement de Fr. 752'000.00 pour des transformations  
au collège Daniel-JeanRichard et l'aménagement des salles de sciences au  
collège Beau-Site

---

Le Conseil général de la Commune du Locle  
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964  
Vu le rapport du Conseil communal, du 29 octobre 2014

Arrête :

Article premier.- Un crédit de Fr. 752'000.- est accordé au Conseil communal pour des transformations au collège Daniel-JeanRichard et l'aménagement des salles de sciences au collège Beau-Site.

Art. 2.- Les dépenses seront portées aux comptes :  
503.154 pour le collège Daniel-JeanRichard 11 Fr. 692'000.-.

- 503.159 pour le collège de Beau-Site Fr. 60'000.-.
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 6% pour les deux dépenses.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

#### **14-4701 – Rapport d'information concernant la dépollution d'un site, secteur est de la place James Guillaume**

M. Anthony Von Allmen, PLR : Le groupe PLR remercie le Conseil communal pour la présentation de ce rapport. C'est un rapport d'information. La commission financière, selon notre avis, avait bien jugé l'affaire au mois de septembre. On n'a pas de grand discours à faire ce soir là-dessus.

La dépollution était urgente. Les mesures qui s'imposaient ont été prises. Donc, on remercie la commission financière et le Conseil communal.

Mme Françoise Casciotta, POP : Le groupe POP a pris connaissance de ce rapport d'information et souhaite faire les quelques commentaires suivants :

Le Conseil communal a agi avec rapidité dès le moment où la pollution a été détectée. Il a également fait preuve de transparence en transmettant l'information à la population lorsque le chantier a dû être interrompu. Le fait d'avoir saisi la commission financière, comme le veut le règlement, plutôt que le Conseil général, a permis d'entamer l'évacuation des matériaux pollués rapidement et ainsi de permettre la reprise des travaux dans des délais raisonnables. Malgré la clause d'urgence, si le rapport avait dû passer devant le Conseil général, la reprise du chantier aurait été retardée, ce qui n'était bien évidemment pas souhaitable. Vu l'importance de cette place durant les mesures hivernales, nous espérons que les travaux pourront être achevés dans les délais indiqués afin d'éviter des nuisances à la population.

M. Richard Gigon, Les Verts : Nous soutenons à peu près tout ce qui vient d'être dit. On remercie le Conseil communal pour cette information qui avait déjà été bien donnée à l'occasion de la commission financière, justement à laquelle j'ai participé. Avec un peu de chance, on aura une bonne surprise financière quand même, du bonus dans le malus.

M. Jean-Pierre Franchon, PS : Nous prendrons acte sans satisfaction de ce rapport très explicite. Nous relevons que toutes les procédures ont été bien suivies pour ce dépassement de crédit obligatoire.

M. Cédric Dupraz, conseiller communal, directeur de l'urbanisme et de l'environnement : Le Conseil communal, une nouvelle fois, vous remercie de l'accueil réservé à ce rapport d'information.

Dépollution du site James Guillaume, je crois que tout a été dit. A la suite des travaux de réaménagement de la place James Guillaume, nous avons constaté dans un premier temps une pollution olfactive puis visuelle qui s'est malheureusement

concrétisée après analyses. Tout a été mis en œuvre pour pallier celle-ci. Nous avons convoqué la commission financière et là je tiens à remercier l'ensemble des membres de cette commission qui d'emblée nous ont donné l'autorisation d'aller rapidement de l'avant avec cette problématique. Nous nous étions engagés dans cette séance de la commission financière à venir auprès du législatif communal avec un rapport d'information sur l'évolution de cette pollution. Pollution, nous l'avons rappelé à plusieurs reprises, qui n'avait aucun danger pour la population et pour laquelle il n'y a pas eu de transfert entre la nappe phréatique et les terres contaminées.

Par rapport aux travaux de réaménagement de la place James Guillaume, le noir a été posé et les travaux seront donc terminés la semaine prochaine.

Au niveau des coûts, estimatifs dans un premier temps, qui avaient été annoncés à la commission financière, relativement conséquents, à hauteur de 478'000 francs en raison du tonnage qui était difficilement déterminable à l'époque, ceux-ci seront réduits à hauteur, environ, de 350'000 à 360'000 francs TTC.

#### **14-4106 – Rapport concernant l'adoption d'un règlement lié à l'exploitation d'une caméra de surveillance dans le hall d'entrée de l'immeuble Technicum 21**

M. Raphael Resmini, POP : Le parti ouvrier et populaire considère qu'il est toujours regrettable de devoir débattre lors de nos séances d'un tel sujet, tout en étant conscient que le personnel du service financier ne méritait pas un tel traitement. Nous espérons sincèrement, s'il y a encore un mince espoir, que les auteurs de cette effraction pourront être démasqués.

Nous n'allons pas trop nous attarder sur la nécessité de remettre au goût du jour le règlement que l'on nous présente, l'ancien étant un peu désuet, tout en ayant l'avis favorable du service compétent et en soulignant le montant considérable déboursé à l'époque.

Où nous voulions un peu plus de précisions, c'est sur la procédure qui sera adoptée en cas de modification partielle de cette installation. En cas de nouveaux changements, s'il y en a, devons-nous à chaque fois nous prononcer de manière formelle ? 2<sup>e</sup> question dans le dernier paragraphe, il est mentionné dans la nouvelle loi sur la police, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet, qu'il n'y aura plus d'intervention de la police et que la sécurité sera assurée par une société privée. Est-ce une erreur de rédaction ? Comment doit-on interpréter ces quelques lignes ? Je crois que l'essentiel est dit, tout en espérant que de tels agissements ne se reproduisent plus de sitôt.

Notre groupe acceptera ce règlement avec le souhait que notre commune n'adopte pas une politique de surveillance accrue dans des endroits stratégiques, comme le voudraient certains citoyens lambda, qui nous interpellent parfois. Le but n'est évidemment pas de chercher à polémiquer, mais simplement de rendre attentif ces quelques personnes au fait que l'on peut vivre en harmonie sans être sous étroite surveillance, bien que dans certains cas, on doive recourir à de telles pratiques.

M. Jean-Pierre Franchon, PS : Le groupe socialiste acceptera ce règlement. Il se demande si à l'article 8, la caméra ne devrait pas fonctionner toute la journée car des agressions peuvent avoir lieu en présence du personnel. Nous sommes bien conscients qu'il est interdit de filmer le personnel. Enfin, nous aimerions savoir s'il est

prévu d'équiper de caméras d'autres endroits communaux et si des règlements devront être faits à chaque occasion.  
Donc d'accord pour ce rapport.

M. Jean-Claude Heiniger, PLR : Même si nous regrettons d'en arriver à installer des caméras un peu partout, le parti accepte à l'unanimité ce règlement en espérant que la caméra soit assez dissuasive et qu'il ne faille pas regarder la vidéo pour rechercher des cambrioleurs ou autres casseurs.

M. Michel Sandoz, Les Verts : Les Verts peuvent entendre que le Conseil communal désire sécuriser l'immeuble Technicum 21 où se trouve la caisse communale. Dans ce sens, nous accepterons l'adoption du règlement qui nous est proposé par le Conseil communal. Néanmoins, nous relevons que ce rapport a donné lieu à des discussions au sein de notre groupe, qui, d'une manière générale, est opposé à la pose de système de vidéo surveillance dans des lieux publics.

Nous n'aimerions donc pas que cette première exploitation d'une caméra de surveillance soit suivie d'autres installations du même ordre, par exemple dans les préaux des écoles. Il existe en effet, clairement aujourd'hui, une tendance à multiplier de tels systèmes et à accepter la gouvernance par le biais de « Big Brother », à favoriser le penchant naturel des hommes à se méfier les uns des autres, à accepter l'idée que la surveillance est la seule façon d'assurer sa sécurité.

Nous nous permettons à présent de poser deux questions au Conseil communal :

- Premièrement, pourquoi ne nous avoir pas proposé cette installation dans le cadre du crédit adopté pour la rénovation et la transformation de ce bâtiment qui nous a été soumis en janvier 2012, alors que l'incident qui a donné lieu à l'idée de cette installation est survenu en 2010 ?
- Deuxièmement, la durée de conservation des images qui ne peut pas excéder 96 heures d'après l'art. 9 de ce nouveau règlement tient-elle compte du fait que l'on pourrait imaginer une fermeture des bureaux de la caisse communale durant cinq jours au lieu de quatre, par exemple si les fêtes de Noël ou de Nouvel-An suivent un week-end ?

M. Claude Dubois, conseiller communal, directeur des finances : Le Conseil communal remercie l'accueil positif des groupes du rapport et surtout du règlement qui y est lié.

Cette pose de caméra a généré quelques problèmes dans le sens où lors du démarrage des travaux une caméra avait été prévue à cet endroit. Entre-temps, la loi sur la protection des données et la transparence a évolué. Nous ne pouvons pas poser impunément une caméra dans les endroits publics comme on le veut. Les Verts ont exprimé qu'ils ne voulaient pas de caméra partout pour éviter d'avoir un effet « Big Brother ». C'est bien pour ça qu'on a ce règlement qui explique bien ce que l'on fait des données. C'est bien pour empêcher tout voyeurisme, tout contrôle ou tout autre forme de vision que nous sommes obligés de présenter ce rapport et que le Conseil général accepte le règlement. Ce qu'il faut savoir aussi c'est qu'une caméra engendre un règlement. Chaque caméra doit faire l'objet d'une demande auprès du service de la protection des données et de la transparence. En ce qui concerne notre installation, celle-ci s'est faite un peu avant. Dans le cadre du rapport en 2012, le Conseil général a accepté, dans le cadre du projet du rapport, une pose de caméra.

Ceci a été fait et elle a été installée. Après coup, le préposé a su qu'une caméra non déclarée était installée à Technicum 21. Nous avons plusieurs possibilités :

- Le démantèlement de la caméra, insatisfaisant pour éviter du gaspillage étant donné que nous avons déjà fait la grande partie du travail.
- Couper la caméra et donner l'impression que les gens sont filmés, mais ne le sont pas. Ce n'est pas possible, il faut tout enlever.
- Faire le mort, ça c'est une possibilité d'attendre que le service se montre entreprenant, se montre insistant pour que l'on fasse quelque chose.

Le problème c'est que nous étions à contre-courant puisque la caméra était déjà installée. La méthode veut que l'on propose une caméra avec un rapport indiquant que toutes les études, tout ce qu'on a fait ou tout ce que l'on prévoit n'est pas possible et c'est la raison pour laquelle on met une caméra. A partir de là, ce service nous donne l'autorisation ou non. Là, nous avons fait le travail à l'envers et nous avons décidé de le faire étant donné que nous voulions respecter les engagements pris dans le rapport, même si ce n'était pas la voie facile. Nous pensions que c'était intéressant et instructif de faire déjà cette démarche de façon à ce que si nous avions d'autres caméras dans le cadre de la commune, nous aurions déjà le canevas, tout en sachant que : une caméra = un règlement.

Pour revenir aux questions, le regret d'un tel sujet, là on parle philosophie, effectivement on peut tous regretter que l'on soit forcé à mettre des caméras pour que ce soit un moyen dissuasif à des personnes d'attaquer la propriété qu'elle soit publique ou privée. Le montant considérable, je n'ai pas très bien compris, étant donné que tout ce qui concerne le filmage doit être adapté. Ce logiciel permet le floutage et le défloutage en cas de besoin. Le montant de 3'000 francs nous permet simplement d'adapter le logiciel de la caméra pour que l'on puisse l'exploiter selon notre règlement. En ce qui concerne un changement, supposons que nous décidions de changer la caméra de place, nous devrions alors justifier ce changement auprès du service de la protection des données et de la transparence, refaire un rapport, soumettre à nouveau la demande et ensuite attendre l'accord ou le désaccord du service. Idem, si nous devons installer une caméra au premier, au deuxième, au troisième étage, chaque caméra qui est dans la commune devrait faire l'objet d'un règlement. Je ne sais pas si on peut faire un règlement multi pack par rapport à des poses de caméra, mais il me semble que ce n'est pas possible.

En ce qui concerne la loi sur la police, je n'ai pas retrouvé le document, mais vous avez tout à fait raison, ce n'est pas une erreur. La police ne va plus se déplacer. Il faut déjà qu'il y ait un préavis d'intervention. A moins, qu'il y ait une urgence ou un appel au secours, sur la base d'un cambriolage, il y a un constat qui se fait soit par une entreprise de sécurité, soit par la personne qui subit le dommage. C'est ce qui est mis en place au niveau de la loi sur la police.

Pour le parti socialiste, l'article 8, l'heure, c'est une des demandes qui a été faite par le service de la protection des données. On aurait pu dire, on fait tout le temps, mais l'objectif et la protection des données sont prioritaires. On n'a pas voulu faire un bras de fer pour que celle-ci tourne tout le temps. L'idée au départ, c'était de mettre cette caméra la nuit pour qu'elle dissuade les personnes voulant venir dans les locaux la nuit et c'est la raison pour laquelle celle-ci tourne le soir, le week-end et les jours fériés. Est-ce que la commune a prévu l'installation de caméras dans d'autres endroits ? A ma connaissance, non.

Pour les Verts, la pose de vidéo sur les endroits publics pose problème. On a parlé du préau. On a répondu que normalement, il n'y a pas de volonté du Conseil communal de le faire. J'ai commencé par répondre au niveau du « Big Brother » et le crédit adopté entre 2012 et 2014, entre-temps la loi a évolué et a changé. C'est la raison pour laquelle on se retrouve avec ce rapport qui vous est présenté. Le dossier est en gestation depuis l'année passée. Il y a des échanges de courriel, il y a des demandes du service qui ont été faites et c'est depuis février-mars qu'on a pris le taureau par les cornes afin de pouvoir répondre à la loi tout en sachant que c'est dans le rapport, nous avons dû expliquer la raison pour laquelle on a mis une caméra. Toutes les autres propositions, à nos yeux, étaient trop onéreuses. Tout ceci a été accepté par le service de la protection de la personnalité.

Pour les 96 heures, article 9, il faudrait une suite d'événements malheureux qui fasse qu'on se retrouve avec un temps de plus de 96 heures. On n'a pas d'exception, c'est bien 96 heures qui sont mises à disposition. Au bout de 96 heures, c'est détruit. On n'a pas paramétré le fait d'avoir des week-ends prolongés ou bien de longues vacances. C'est aussi un des éléments sur lequel on n'a pas beaucoup de possibilités. Vaut mieux un tien que deux tu l'auras.

La discussion est close.

La prise en considération du rapport est votée à l'unanimité.

Le règlement est mis en discussion.

Au vote final, le Conseil général, à l'unanimité, accepte le règlement suivant :

## **RÈGLEMENT**

concernant l'exploitation d'une caméra de surveillance dans le hall d'entrée de  
l'immeuble Technicum 21

---

Le Conseil général de la Commune du Locle  
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964  
Vu le rapport du Conseil communal du 29 octobre 2014  
Arrête :

### **Article 1. Conditions générales et but**

<sup>1</sup> La vidéosurveillance dissuasive du domaine public et privé communal est autorisée pour autant qu'il n'y ait pas d'autres mesures plus adéquates, propres à assurer la sécurité, en particulier la protection des personnes et des biens.

<sup>2</sup> Le présent règlement définit les conditions selon lesquelles la vidéosurveillance peut être exercée, conformément à la Convention inter cantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (CPDT-JUNE).

### **Article 2. Autorité responsable**

<sup>1</sup> Le Conseil communal est le maître du fichier des enregistrements effectués à l'aide de caméras de surveillance.

<sup>2</sup> Il prend les mesures nécessaires pour prévenir tout traitement illicite. Il s'assure du respect des mesures de sécurité et des dispositions en matière de protection des données.

<sup>3</sup> Il traite les demandes d'accès aux enregistrements et autres contestations relatives à la vidéosurveillance.

**Article 3. Zone de vidéosurveillance**

Le bâtiment surveillé est le hall d'entrée de l'immeuble Technicum 21 – Le Locle.

**Article 4. Sécurité des données**

<sup>1</sup> Des mesures de sécurité appropriées sont prises afin d'éviter tout traitement illicite des données, notamment en limitant l'accès aux données enregistrées et aux installations qui les contiennent.

<sup>2</sup> Un système de journalisation des données permet de contrôler les accès images.

**Article 5. Traitement des données**

<sup>1</sup> Toutes les images sont floutées et cryptées automatiquement.

<sup>2</sup> Les images enregistrées ne peuvent être visionnées qu'en cas de déprédation ou d'agression. Elles ne peuvent être traitées que pour atteindre le but fixé à l'article premier.

<sup>3</sup> Outre la Police, seuls les personnes désignées par le Conseil communal sont autorisées à visionner les images pour retrouver le passage sur lequel figure(nt) le(s) responsable(s) de l'infraction constatée et rendre nettes les images.

<sup>4</sup> Les parties d'images qui dépassent le périmètre fixé ne peuvent être rendues nettes.

<sup>5</sup> Les images sur lesquelles figurent les auteurs présumés d'une infraction peuvent être visionnées par le Conseil communal dans son ensemble afin de juger de l'opportunité de l'ouverture de procédures judiciaires et/ou administratives.

**Article 6. Communication des données**

La communication des images est autorisée auprès de toute autorité judiciaire et/ou administrative aux fins de dénonciations des agressions ou déprédations constatées.

**Article 7. Information**

<sup>1</sup> Les caméras doivent être parfaitement visibles.

<sup>2</sup> Des panneaux clairs et visibles informent les personnes qu'elles se trouvent dans les zones de vidéosurveillance.

<sup>3</sup> Ils doivent indiquer la base légale sur laquelle se fonde la vidéosurveillance, et préciser que le Conseil communal est l'autorité responsable.

**Article 8. Horaire de fonctionnement**

L'horaire de fonctionnement des installations pour atteindre le but fixé est le suivant :

**Lundi – vendredi : 17h00 – 07h45**

**Week-end et jours fériés : non-stop**

**Article 9. Durée de conservation**

<sup>1</sup> La durée de conservation des images ne peut excéder 96 heures.

**Article 10. Durée d'utilisation de la vidéosurveillance**

<sup>1</sup> La vidéosurveillance fera l'objet d'une réévaluation tous les cinq ans par le Conseil communal pour savoir si elle est toujours utile.

<sup>2</sup> Le Conseil communal privilégiera le moyen de surveillance disponible sur le marché au moment de son évaluation qui impacte le moins possible la personnalité des individus.

<sup>3</sup> Le Conseil communal indiquera au préposé s'il entend poursuivre la vidéosurveillance en motivant son choix.

**Article 11. Entrée en vigueur**

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent règlement qui entre en vigueur immédiatement.

**Article 12. Sanction**

Le présent règlement est soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

**14-610 – Interpellation de Mme Nicole Vermot et consorts (PLR) : Le Remontoir : boîte à surprises ?**

Suite à plusieurs incidents survenus ces dernières semaines à des usagers ayant emprunté ce dernier, le groupe PLR aimerait savoir :

- En cas de problème lorsque vous êtes à l'intérieur de la cabine, qui est sensé intervenir et dans quel délai ?
- Pourquoi le système de traction de la cabine n'est-il pas protégé en vue des chutes de neige et du gel ?
- Si les rails sont glacés ou enneigés, est-ce que la cabine pourra encore fonctionner ?
- Qui assure le nettoyage de la cabine et à quelle fréquence ?
- Quand la vitre fracturée va-t-elle être remplacée ?

Mme Nicole Vermot, PLR : Mon interpellation est une récapitulation de faits avérés qui, avec les problèmes de parcage et de circulation en ville, irritent sérieusement les habitants de la Mère commune et ils aimeraient que le Conseil communal y trouve rapidement des solutions.

En effet, depuis la mise en service du Remontoir, plusieurs personnes, dont au moins une présente dans cette salle ce soir, sont restées coincées dans la cabine, soit au départ, soit à l'arrivée et même au milieu de la montée. Certains usagers y sont restés une dizaine de minutes, d'autres plusieurs dizaines de minutes et d'autres beaucoup plus longtemps encore. Une utilisatrice restée prisonnière dans la cabine en plein soleil s'est retrouvée comme dans une étuve et a même fait un malaise. Dernièrement, une personne désirant prendre le dernier train pour rentrer chez elle s'est trouvée coincée dans la cabine au départ. Les portes se sont fermées, mais le Remontoir n'a pas fonctionné et impossible de ressortir. Cette personne a en vain essayé d'appeler la centrale d'alarme à l'aide du bouton pressoir. N'ayant pas de téléphone portable pour appeler la police ou les pompiers, elle a pu compter sur un quidam de passage qui a fini par joindre les secours. Lorsque ceux-ci sont enfin arrivés et sont parvenus à ouvrir les portes, le dernier train était parti depuis longtemps. Ce voyageur est quand même resté enfermé presque 2 heures dans la cabine. En l'occurrence, cette personne n'avait pas de téléphone portable, mais même en possession d'un téléphone portable, qui faudrait-il appeler si personne ne répond à l'appel du bouton-pressoir ? La police, les pompiers ? Peut-être qu'un numéro de téléphone affiché dans la cabine pourrait être utile en cas de problème. Les habitants du Locle étant, comme tout le monde le sait, vraiment des gens sympas et serviables, le Loclois sauveteur a raccompagné en voiture ce pauvre homme. On peut penser qu'il s'agit d'un problème de jeunesse, qu'il faut un temps de rodage, quelques réglages, etc., mais le problème est tel qu'une partie des usagers potentiels du Remontoir hésitent maintenant à l'utiliser, surtout s'ils doivent prendre un train. C'est un comble, si on sait que le Remontoir a été construit pour faciliter l'accès à la gare.

Maintenant que la mauvaise saison est là, comment le Remontoir va-t-il fonctionner si les câbles ou les rails sont bloqués par la neige et le gel ? Le Remontoir pourra-t-il être opérationnel pour le départ du premier train qui est je crois à 4h43 ?

Le dimanche 2 novembre à 15 h, j'ai emprunté le Remontoir lors d'une promenade, il était très sale pour ne pas dire plus. Les vitres étaient sales et l'une d'elle maculée du haut en bas de ce que j'espère être du jaune d'œuf, mais je n'ai pas osé vérifier. Lorsque je suis sortie devant la gare, un groupe de marcheurs suisses allemands qui attendait pour descendre en ville a préféré, voyant l'état de la cabine, prendre les escaliers. Il faut dire que déjà la vue de la vitre brisée n'est pas la meilleure image du Remontoir, alors en plus avec la saleté. Le samedi 8 novembre, lors de ma promenade, je suis repassée devant le Remontoir. Les vitres étaient toujours aussi sales, ce qui veut dire que depuis une semaine, aucun service n'était intervenu pour entretenir la cabine. Quelle mauvaise carte de visite pour les visiteurs arrivés en train lors de la journée du patrimoine horloger. Depuis, suite à l'article paru dans l'Impartial, le problème de la propreté a été corrigé, mais puisque je l'ai mentionné dans le texte de mon interpellation, je l'ai aussi gardé dans mon développement. Selon l'article paru dans le journal l'Impartial du mercredi 12 novembre, les problèmes sont maintenant résolus. Je peux vous dire que ce n'est pas tout à fait vrai. Le lundi 17 novembre, trois personnes, sans lien entre elles, je le précise, se sont approchées de moi pour me signaler que le dimanche 16 novembre, le Remontoir était de nouveau en panne dès 6 heures du matin, semble-t-il et le lundi 17, il ne fonctionnait toujours pas dans la journée. Je l'ai emprunté le jeudi 20 novembre vers 20 heures, il fonctionnait, mais plus le vendredi 21, du moins l'après-midi et le dimanche 23 novembre non plus et cela depuis le matin. Depuis hier, il est de nouveau à l'arrêt pour travaux, semble-t-il. Ne croyez pas que je surveille le Remontoir, mais je passe souvent par là en me promenant et de plus, maintenant que les feuilles sont tombées, depuis chez moi j'ai une vue directe sur le Remontoir et la gare. Donc à chaque arrivée de train, il me suffit de voir les voyageurs entrer dans la cabine du Remontoir et en ressortir aussitôt pour savoir que ce dernier est encore en panne et je n'ai plus qu'à aller vérifier en me promenant.

Autre chose, en parlant avec la population et particulièrement avec des Loclois habitant au nord de la gare, ces derniers se demandent pourquoi le Remontoir ne fonctionne pas 24h sur 24. Beaucoup d'entre eux le regrettent, car participant aux activités culturelles en ville que ce soit au Casino, à la maison de Paroisse, à La Grange, au centre paroissial ou autres lieux, ils aiment encore prendre un verre ou manger quelque chose avant de rentrer. Le Remontoir ne fonctionne plus après le dernier train et ces personnes étant souvent des personnes d'âge mûr, dirons-nous, regrettent si elles veulent prolonger leur soirée de devoir utiliser leur voiture pour venir en ville. Pas très écologiste pour une ville qui prône la mobilité douce ! Il y a aussi parmi les habitants du quartier nord de la gare pas mal de jeunes adeptes du Noctambus qui, au retour de soirées à Neuchâtel ou à La Chaux-de-Fonds, aimeraient pouvoir utiliser le Remontoir pour rejoindre au plus vite leur domicile. Quoique pour eux ce n'est peut-être pas un mal de rentrer à pied après une soirée avec beaucoup de décibels ou autres excès, ça permet de vider la tête.

Au fait, ne devait-il pas y avoir une inauguration officielle en octobre de ce Remontoir ? Celle-ci n'ayant pas eu lieu, faut-il en déduire que les problèmes évoqués dans mon interpellation y sont pour quelque chose ?

Le point positif de tout cela, c'est que maintenant le haut et le bas du canton sont à égalité. Il y a à Neuchâtel son funambule et ses pannes, je crois qu'on en parle un peu moins maintenant, et Le Locle avec son Remontoir et les mêmes problèmes. Seul différence au Locle, le Remontoir est gratuit.

Avec une pointe d'ironie, je dirais que, si ces problèmes devaient perdurer, peut-être faudrait-il afficher une mise en garde pour les usagers du Remontoir leur demandant de prévoir un laps de temps assez important avant l'heure du départ du train qu'ils désirent prendre s'ils ne veulent pas courir le risque de le rater, les surprises étant toujours possibles avec le Remontoir, ou alors de n'employer le Remontoir que pour descendre en ville.

M. Cédric Dupraz, conseiller communal, directeur de la mobilité : Le Conseil communal remercie la représentante du PLR pour son intervention.

Rappeler que l'ascenseur connaît une utilisation, à l'heure actuelle, extrêmement importante, avec près de 40'000 mouvements depuis sa mise en fonction.

C'est vrai, vous l'avez très justement dit, on ne va pas le nier, il y a eu un certain nombre d'arrêts durant ces deux premiers mois de fonctionnement. Il y en aura encore vraisemblablement, il ne faut pas se le cacher. Vous avez très justement pris l'exemple du funambule. Je me suis un peu plongé, parce que j'étais quand même en souci à un moment, dans la presse qu'il y avait eu au départ. C'était le funambule, le Titanic,... Je suis aussi allé à l'université et le funambule était tout le temps en panne. A l'heure actuelle, j'ai l'impression qu'il y est encore. Peut-être qu'il n'est pas en panne, juste en réparation ou en contrôle. C'est le type de cette installation qui le veut. Le M2 à Lausanne, c'est pareil, il y a régulièrement des problèmes. La tour verte, vous le savez mieux que moi, c'est même vous à l'époque, je crois, qui m'aviez rendu attentif à cette problématique, les 3 ascenseurs de la tour verte étaient en panne. On était dans la sphère privée, mais on a dû intervenir parce qu'il y a eu des personnes coincées au 12<sup>e</sup> étage pendant 3 jours de suite. En gros, c'est ce type d'installation qui, en raison des normes de sécurité, a le plus de risques de tomber en arrêt ou connaître un arrêt. Je dis que mieux vaut que l'ascenseur s'arrête plutôt qu'il continue ad aeternam. Il ne faut pas relativiser la problématique, mais quand même il y a des situations qu'on a connues, on espère et ça l'est, des problèmes de jeunesse. A futur, il y aura quand même, parfois, des arrêts qui seront nécessaires. C'est aussi pour ça qu'il y a un bouton d'urgence. Aujourd'hui, vous l'avez très justement dit, cette fermeture était prévue depuis plusieurs semaines. Il y a eu le paramétrage des câbles, vu que les premiers mois les câbles, semblerait-il, s'allongent avant qu'ils ne retrouvent leur forme définitive. Ils en ont profité pour remplacer la vitre brisée.

Par rapport à votre interpellation sur la procédure, on a établi une procédure, on l'a affinée par la suite parce qu'on a vu qu'il y avait quelques problèmes. On a posé une caméra à l'intérieur de la cabine. Une formation a été généralisée pour l'ensemble des intervenants sur site. A l'heure actuelle, la procédure est la suivante : Le SDP intervient lors des heures de bureau. Je tiens à les remercier parce qu'ils ont été extrêmement performants et dévoués ces dernières semaines. En dehors des heures de bureau, c'est une agence de sécurité qui intervient sur site, soit par contrôle vocal ou visuel par le biais de la caméra ou plus directement sur site. Il faut compter généralement, si la chaîne causale est respectée, entre 5 et 10 minutes pour sortir les personnes qui seraient malheureusement bloquées à l'intérieur de la cabine. Le

cas que vous soulevez, résulte, et nous nous en excusons auprès des personnes concernées et nous avons pris contact avec elles, d'un problème au niveau de la chaîne causale puisqu'en dernière instance, la centrale de la société d'ascenseur peut prendre le contrôle de l'ascenseur. En l'occurrence, la chaîne causale n'a pas fonctionné puisque leur centrale qui est ouverte 24h/24h était ce jour-là durant quelques heures inaccessible. La personne de l'entreprise de sécurité qui est venue sur place n'avait pas la formation nécessaire. Dorénavant, les procédures ont été affinées, arrêtées et nous ne devrions plus rencontrer ce type de problèmes.

Par rapport à vos différentes questions, pourquoi le système de traction de la cabine n'est-il pas protégé en vu des chutes de neige et du gel ? Pourquoi n'y a-t'il pas de couvert ? La réponse est simple, pour des raisons financières. Les premiers devis, non pas ceux qui vous ont été soumis au Conseil général, et suite aux négociations avec la Confédération, se montaient à près de 3 millions de francs. Nous avons dû les compresser pour se rapprocher le plus près possible du crédit initial qui avait été retenu par le fonds d'agglomération fédéral et du premier crédit qui vous avait été soumis il y a de cela quelque temps. Nous avons renoncé à un couvert sur celui-ci. Nous allons poser des brosses, des raclours. Ce type d'installation existe en montagne. Au niveau purement visuel, je pense qu'il s'intègre mieux que si on avait mis un couvert tout du long de la ligne. La société qui l'a installé, en a installé plusieurs à des altitudes dépassant 1500 mètres d'altitude. Il n'y a généralement pas de problème malgré de fortes précipitations. En tout cas, contractuellement, nous avons les garanties de la part de la société pour le bon fonctionnement de l'installation. Nous le vérifierons dans la pratique d'ici quelques semaines.

Au niveau de la propreté au sein de la cabine, là je tiens à remercier le pool de conciergerie qui intervient chaque jour dans la cabine et une fois par semaine au niveau de l'extérieur, c'est le nettoyage des vitres. Après, nous tenons à le dénoncer, ce n'est pas la seule installation qui connaît des déprédations. On constate une augmentation malheureuse du nombre de déprédations, de délinquance, sur différents sites pour différentes raisons. Il n'y a pas que la ville du Locle qui connaît ce type d'incident. Vous avez parlé des œufs. Il y a une nouvelle mode, c'est de jeter des œufs lors d'Halloween. Il y a aussi des fêtards qui vomissent dans l'ascenseur. Quand le pool de conciergerie intervient, on doit arrêter l'ascenseur. Ce sont des procédures que nous avons mises en place pour que l'ascenseur au niveau de la propreté soit le plus adéquat possible.

Par rapport à votre question, pourquoi n'est-il pas ouvert 24h/24h ? C'est comme pour l'ascenseur de la gare à La Chaux-de-Fonds, nous avons souhaité, en limitant le temps d'ouverture, limiter les déprédations au sein de la cabine et à proximité. Le taux de déprédations semble augmenter à partir d'une certaine heure, il y a moins de personnes aux alentours, peut-être que les personnes sont un peu alcoolisées, ce qui pourrait donner lieu à quelques dommages. Ce d'autant plus que nous sommes en période probatoire, c'est-à-dire encore sous garantie une année avec des paramétrages, des essais et nous ne souhaiterions pas justifier une clause de non-garantie suite à un incident dommageable. J'en appelle véritablement à l'esprit civique et à la responsabilisation de la part de la population.

L'ascenseur est un outil formidable, mais ça reste un outil. C'est-à-dire que s'il est en arrêt, ça n'empêche personne, comme cela a été le cas durant presque 150 ans, d'accéder à la gare. Il a une attractivité juste énorme. Cela se confirme quotidiennement avec le nombre de mouvements. C'est vrai que comme toutes

installations, il y a des réglages à faire et on a connu des problèmes de jeunesse, qu'on espère, dorénavant, résolus.

M. Denis de la Reussille, président de la ville : Deux tous petits compléments pour bien expliquer la situation, pour que vous ne soyez pas surpris quand vous allez sur le site, tout ce qui est nettoyage de l'intérieur de l'ascenseur, c'est le pool de conciergerie qui le fait. Pour le reste, ce qui concerne la proximité, pour les escaliers, ces travaux-là continuent d'être faits par le service de la voirie. C'est pour ça, en tant que responsable du service de la voirie, que je me permets cette précision. Le Conseil communal en a décidé ainsi : l'intérieur est fait par le pool de conciergerie et l'extérieur ainsi que le déneigement des escaliers sont faits par la voirie.

Le Conseil communal tient encore à s'excuser pour les contraintes et les désagréments que certaines personnes ont subis. Sur les cas qu'on a connus où vraiment l'attente était extrêmement longue, passé 1h30, sachez que le Conseil communal a écrit à ces deux personnes et s'est permis de leur offrir une attention avec un bon dans un commerce local. C'est vrai que rester bloqué pendant 1h30 dans un ascenseur, ce n'est pas acceptable. Le matin où nous avons appris que 2 personnes étaient restées bloquées pendant 1h30 et que la société que nous avons mandatée n'avait pas les clés nécessaires parce que le message n'avait pas été transmis à l'interne de la société, nous étions déçus par le manque de rigueur des personnes concernées. On est dans des phases d'installation. Normalement, ces couacs sur l'intervention du service de notre collègue ne devraient plus arriver.

Mme Nicole Vermot, PLR : Je n'ai pas eu de réponse concernant l'inauguration.

M. Cédric Dupraz, conseiller communal, directeur de la mobilité : Au niveau de l'inauguration, on avait parlé plutôt d'octobre. En l'occurrence, elle se fera en début d'année prochaine, vraisemblablement au printemps.

Je tiens d'ailleurs à souligner les investissements qui ont été effectués par les propriétaires de la maison adjacente qui ont véritablement réalisé une requalification de leur bâtiment extrêmement intéressante et qui s'intègre parfaitement à l'ensemble.

Nous profiterons au printemps d'avoir une arborisation un peu plus intéressante et là, le Conseil général dans son intégralité sera convié à venir inaugurer officiellement cette ascenseur gare-centre-ville.

L'interpellatrice se déclare satisfaite de la réponse du Conseil communal.

La séance est levée à 21h00.

Le secrétaire-rédacteur,  
P. Martinelli

Le président,  
R. Vermot

Le secrétaire suppléant,  
O. Favre